

Bonjour,

Si nous vous avons fait venir aujourd'hui c'est pour vous expliquer de la situation dans laquelle se trouvent nos communes.

Il ne vous aura pas échapper que depuis 2020, outre notre investissement pour lutter contre la pandémie, nous avons également dû lutter pour continuer à gérer l'eau potable sur nos territoires pour rendre un service de proximité efficace.

De nombreux administrés ont constaté et subi des retards dans l'émission des factures de l'eau parfois 1 an voire deux ans sur certains territoires !

Mais peu d'entre vous en connaissent les raisons. Car la problématique de l'eau n'est que le haut de l'iceberg.

Les gouvernements successifs ont prôné la décentralisation en inscrivant entre autres le transfert de compétences des communes vers les intercommunalités dans un souci d'économie d'échelle, ce à quoi nous adhérons, car le millefeuille administratif est toujours générateur de surcoût et de lenteur.

Mais pour autant, nous regrettons le caractère obligatoire, général et absolu des transferts de compétences imposés par la Loi NOTRe depuis 2015. Cette Loi aveugle, opère sans aucune nuance des transferts de compétences suivant un calendrier qui s'étend sur plus d'une décennie. Cette loi est une machine à broyer les collectivités.

La crise des gilets jaunes, et plus récemment la crise sanitaire ont fait prendre conscience à notre gouvernement actuel que les élus communaux étaient finalement des élus importants pour la bonne marche du pays car au plus proche du citoyens et à leur écoute, mais également des élus de terrain très réactifs.

Il s'en est suivi une loi « Engagement et proximités » qui redonne un peu d'importance aux maires que nous sommes, revenant ainsi partiellement sur la Loi NOTRe, mais pas suffisamment. La Loi engagement nous donne la possibilité, dans le cas d'un accord entre l'EPCI et la commune, d'un retour de la compétence transférée dans un contexte de délégation.

Permettez-nous de souligner qu'en tant que bon gestionnaire de nos communes, nous sommes les plus à même de savoir, pour notre territoire, quelles compétences nous devons transférer et quelles compétences nous devons garder pour un fonctionnement optimum. Nous n'avons pas besoin d'être mis sous tutelle par des lois généralistes.

Aujourd'hui, après nous avoir supprimé la gestion des cartes d'identités, la gestion de nos zones économiques (en nous privant de leur recette, la Contribution Foncière des Entreprises), la gestion de notre réseau d'assainissement et de notre réseau d'eau, c'est maintenant la gestion de l'urbanisme avec un PLU Intercommunal, et la gestion de la Voirie communale qui sont menacés.

Pour comprendre notre action, il faut en revenir à la problématique de l'eau.

Comme nous l'évoquions précédemment, le gouvernement a pris acte de la nécessité d'adapter les règles de transfert et d'exercice de certaines compétences et nous a laissé la possibilité d'exercer la compétence EAU par convention de délégation.

En novembre 2020, par délibération, à l'unanimité, des conseils municipaux et du conseil communautaire, 12 communes de la CAGTD ont signé une convention de délégation. Ces conventions et ces délibérations ont été validées par le contrôle de la légalité au niveau de la préfecture et sont donc pleinement exécutoires.

Malgré cela, nous rencontrons des difficultés avec les services de la DDFIP, qui ne veulent pas entendre qu'une telle convention puisse exister et se refusent purement et simplement à l'appliquer en bloquant le paiement de nos emprunts, de nos factures de nos prestataires qui ont réalisé de lourds travaux sur nos réseaux et à l'heure ou nous vous parlons, refuse depuis le 1^{er} janvier 2022 de nous permettre d'envoyer les factures d'eau des abonnés alors qu'elles ont pu être envoyées en 2021.

Devant ce blocage, qui n'est justifié par aucune prescription ou procédures techniques prévues par une loi ou un décret, une commune de la CAGTD a saisi le tribunal administratif qui a statué en sa faveur et a ordonné à la DDFIP de payer les emprunts bloqués depuis près d'un an, Mais malgré cela la DDFIP reste campée sur ses positions et bloque à l'heure où nous vous parlons encore de nombreux paiements et envois de factures, désorganisant tant les Commune que vos foyers.

Nous sommes conscients qu'il peut y avoir des interprétations différentes de la loi, mais le juge a statué et va dans le sens du gouvernement et du Parlement qui a voulu assouplir le transfert de compétence. Etant donné que même une décision du tribunal ne peut faire entendre raison à certains services financiers, nous sommes aujourd'hui forcés de faire une action forte pour nous faire entendre et refuser ce dictât qui nous conduirait, si nous ne réagissons pas, à voir s'échapper à l'avenir encore un peu plus de nos compétences en ne nous laissant certainement rien de plus que la gestion des bureaux de votes, les mariages, les problèmes de voisinage et les chiens écrasés.

C'est pour cela qu'à partir de lundi 28 février nous allons fermer nos mairies, rediriger les appels et mails quotidiens de nos administrés (que nous prenons pourtant plaisir à traiter) sur les standards et numéros directs des services DDFIP, préfectoraux et du palais de l'Élysée pour qu'ils puissent gérer à notre place leurs tracas. Nous appelons les maires de notre agglomération, mais également les maires de France, à faire de même afin que le mouvement que nous initions puisse trouver écho auprès des candidats à la présidence de la république.

Le message : **nous voulons simplement que le transfert des compétences aux EPCI ne soit plus obligatoire, mais Facultatif, c'est-à-dire, laissé à la libre appréciation des Communes en accord avec les EPCI, car nous sommes des gestionnaires de terrain éclairés et responsables.**

Chers administrés, soyez à nos côtés pour faire bouger les lignes, car c'est avant tout pour vous que nous déclenchons cette action, afin que vous puissiez avoir le meilleur service au meilleur prix, un service local avec des élus locaux qui aurons encore à l'avenir le pouvoir de répondre à vos attentes sur les problématiques d'eau, d'urbanisme, de voirie...

Nous savons que nous pourrons compter sur votre soutiens.

Gérald CHENAVER, Maire de La Freissinouse,



Christian HUBAUD, Maire de Pelleautier,



Frédéric LOUCHE, Maire de Claret,

